

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**29 JUIN 2023**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DELIBERATION N° 2023-255**

L'an deux mille vingt-trois, le 29 juin à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 22 juin 2023 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

**ETAIENT PRESENTS :** M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Jean-Claude PINGET, M. Jean-François MAILLOLS, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Catherine SERRA, Mme Florence MOLY, Mme Michèle MARTINEZ, M. Georges PUIG, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAND, Madame Marie ESTEVES, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES.

**REPRESENTE(S) :** Marie BACH, ayant donné pouvoir à Véronique DUCASSY, Rémi GENIS, ayant donné pouvoir à Sébastien MENARD, Jacques PALACIN, ayant donné pouvoir à Frédéric GUILLAUMON, Sandrine SUCH, ayant donné pouvoir à André BONET, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Edouard GEBHART, ayant donné pouvoir à Danielle PUJOL, Michèle RICCI, ayant donné pouvoir à Patricia FOURQUET, Gérard RAYNAL, ayant donné pouvoir à Louis ALIOT, Marie-Christine MARCHESI, ayant donné pouvoir à Jean-Yves GATAULT, Anais SABATINI, ayant donné pouvoir à Charles PONS, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Xavier BAUDRY, Jean CASAGRAN, ayant donné pouvoir à Jean-Luc ANTONIAZZI, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT, Chantal GOMBERT, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Bernard REYES

**ABSENT(S) :** Mme Charlotte CAILLIEZ.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Sébastien MENARD

=====

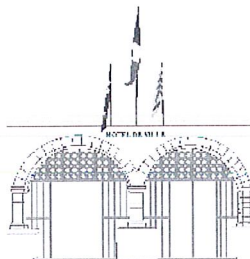
**Hommages publics - Dénominations de nouvelles voies de lotissement Quartier Est -**  
**Rectification délibération du 10 mai 2023**

M. André BONET expose :

Mes chers collègues,

En raison du développement urbain de notre ville, mais aussi de la mise en place, par la loi 3DS (Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et portant diverses mesures de Simplification), de la Base d'Adresse Locale (BAL), qui alimente la Base d'Adresse Nationale (BAN), il convient de procéder à l'attribution de noms pour de nouvelles voies de lotissements, mais également de régulariser la dénomination de certains chemins privés non fermés à la circulation, afin de permettre la délivrance de certificats d'adresses conformes.

C'est pour cette raison, que les dénominations de 3 voies ouvertes à la circulation publique, d'un lotissement situé entre le chemin de la ROSERAIE et le chemin de CHARLEMAGNE vous ont été proposées lors de notre séance du mois de mai dernier. Le but étant de pallier les adresses erronées des habitations qui mentionnent à tort : chemin de las LLOBERES CR 19.



Conformément à la proposition de la Commission des Hommages Publics réunie en février dernier, les noms proposés pour ces voies ont pour thème « noms de cépages et raisins ». Cependant, le nom chemin du CARIGNAN a été proposé par erreur et il convient de dénommer le dit chemin, chemin du MACABEU.

Ce sont désormais les 3 dénominations suivantes qu'il convient d'approuver pour ces voies :

En français : **Chemin du GRENACHE**  
En catalan : **Camí de la GARNATXA**

En français : **Chemin de la SYRAH**  
En catalan : **Camí del SYRAH**

En français : **Chemin du MACABEU**  
En catalan : **Camí del MACABEU**

Le Conseil Municipal décide :

- 1) D'approuver, les dénominations, telles que ci-dessus énoncées,
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière,

Où cet exposé,  
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

54 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission :

066-216601369-20230629-172638-DE-1-1

Accusé reçu le : - 5 JUIL. 2023

Affiché le : - 5 JUIL. 2023

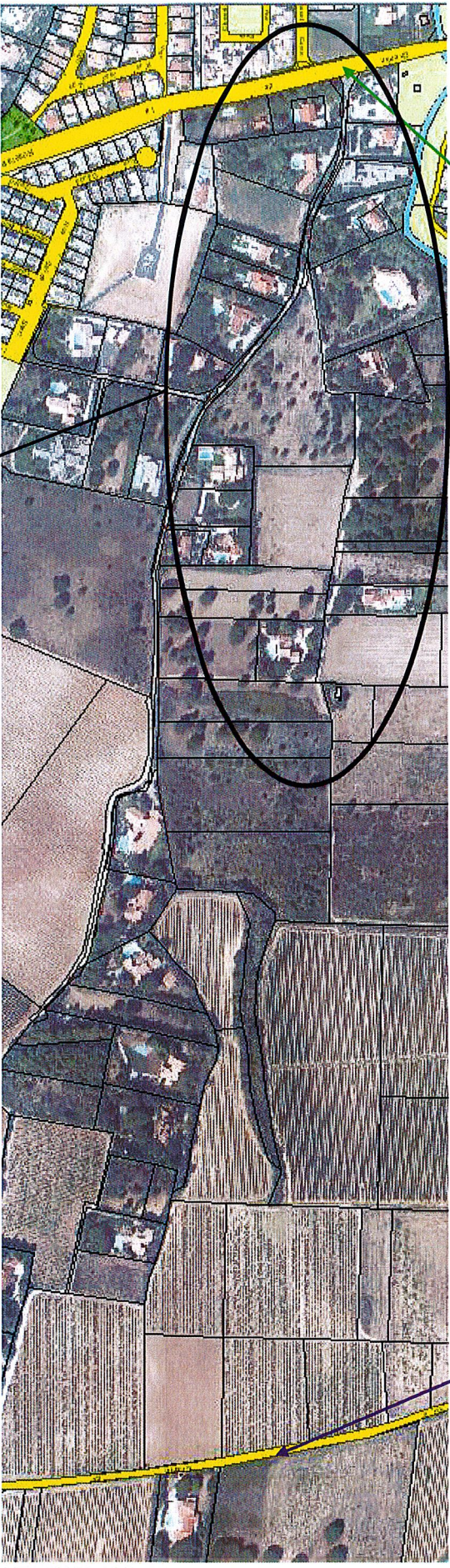
M. André BONET, Pour le Maire l'Adjoint délégué



Plan de situation des chemins à dénommer

Chemin de la Roseraie

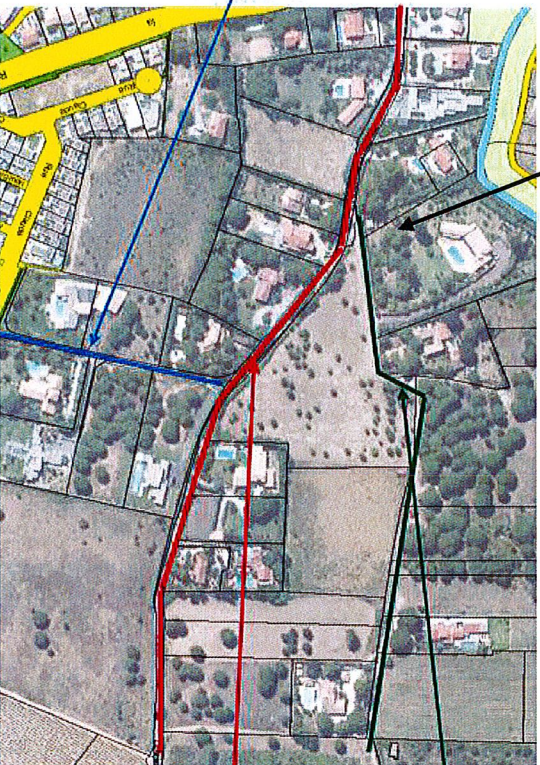
Chemin de Charlemagne



Chemin du GRENACHE

Chemin de la SYRAH

Chemin du MACABEU



Vu pour être annexé à la délibération  
du Conseil Municipal en date du **29 JUIN 2023**

Pour le Maire  
L'Adjoint délégué  
**André BONET**



